



2017-03-039-DR/RH

nomenclature: 4.2.2



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2017

OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENT EXCUSÉ :

M. CLAVERIE

ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2017-03-039-DR/RH - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, pour assurer le surcroît de travail occasionné par les activités saisonnières sur la commune de recruter des agents contractuels dans divers services municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que depuis deux ans, une réflexion a été engagée sur les recrutements saisonniers et qu'au regard des contraintes budgétaires actuelles, ces recrutements se concentrent principalement sur l'activité liée aux plages.

Il informe le Conseil Municipal, que pour la saison 2017 il est prévu de revenir à une mise à disposition des CRS sur deux mois en rappelant qu'en 2016, cette période avait été réduite compte tenu l'actualité au niveau national.

Monsieur le Maire propose de créer les postes d'agents contractuels correspondants pour la saison 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée

DELIBERE

DECIDE de créer les postes d'agents contractuels suivants :

➤ **POLICE MUNICIPALE - ASVP**

3 postes d'adjoint technique (catégorie C) : juillet 2017

3 postes d'adjoint technique (catégorie C) : août 2017

➤ **ANIMATIONS JEUNESSE**

2 postes adjoint d'animation à temps complet (catégorie C) : juillet 2017

2 postes adjoint d'animation à temps complet : (catégorie C) août 2017

➤ **ANIMATIONS SPORTIVES**

2 postes adjoint d'animation à temps non complet (catégorie C) : juillet 2017

➤ **SERVICES TECHNIQUES (espaces verts, voirie...)**

10 postes adjoint technique sur la saison 2017 (catégorie C) au sein des services : espaces verts, bâtiment, ville propre.



> **LOGISITIQUE FESTIVITES**

- 1 poste adjoint technique à Temps complet (catégorie C) : mai 2017
- 1 poste adjoint technique à Temps complet (catégorie C) : juin 2017
- 2 postes adjoint technique à Temps complet (catégorie C) : juillet 2017
- 2 postes adjoint technique à Temps complet (catégorie C) : août 2017

> **MNS – SURVEILLANCE DES PLAGES**

Plage de la DIGUE : ouverture du 1^{er} juillet au 31 août et les week-end de septembre

8 effectifs MNS civils à temps complet – Educateur des activités physiques et sportives (catégorie B) : juillet et août 2017

7 effectifs MNS civils à temps complet – Educateur des activités physiques et sportives (catégorie B) : 2/3 week-end septembre 2017

Plage du METRO : ouverture du 17 juin au 17 septembre

7 effectifs MNS civils à temps complet – Educateur des activités physiques et sportives (catégorie B) : juin 2017

8 effectifs MNS civils à temps complet – Educateur des activités physiques et sportives (catégorie B) + 3 CRS : juillet et août 2017

7 effectifs MNS civils à temps complet – Educateur des activités physiques et sportives (catégorie B) : septembre 2017

> **NETTOYAGE DES PLAGES (réservé aux jeunes de 17 ans)**

5 postes adjoint technique à temps non complet (catégorie C) : juillet 2017

5 postes adjoint technique à temps non complet (catégorie C) : août 2017

DIT que la rémunération de ces agents est fixée conformément au barème des traitements de la fonction publique territoriale correspondant à leur grade et indice.

AUTORISE la création de ces postes de contractuels saisonniers.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2017.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 23 mars 2017
Le Maire

